

#### **RECU EN PREFECTURE**

Le 11 mars 2022

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20220302-D006717I0-DE

## **EXTRAIT DU REGISTRE**

## des Délibérations du Conseil Municipal

### Séance du 2 mars 2022

Le Conseil Municipal, convoqué le 23 février 2022, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Ordre de passage des rapports en séance: 1, 2, 4, 3, 35, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36

Étaient présents à l'hôtel de Ville : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME (jusqu'à la question n° 4 incluse), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, M. Maxime PIGNARD, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Etaient présents en visio-conférence : Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Sadia GHARET, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

M. Laurent CROIZIER

Etait absent:

M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

Mme Frédérique BAEHR à M. Nicolas BODIN, M. Guillaume BAILLY à Mme Claude VARET, Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN, Mme Nathalie BOUVET à M. Laurent CROIZIER, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Benoît CYPRIANI, Mme Julie CHETTOUH à M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Karine DENIS-LAMIT à M. Maxime PIGNARD, M. Cyril DEVESA à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ETEVENARD à Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLIOLO à M. Benoît CYPRIANI, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT, M. Aurélien LAROPPE à Mme Annaïck CHAUVET, M. Christophe LIME à M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 3), Mme Marie-Thérèse MICHEL à Mme Valérie HALLER, Mme Laurence MULOT à Mme Myriam LEMERCIER, Mme Françoise PRESSE à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, Mme Juliette SORLIN à M. Yannick POUJET, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. André TERZO à Mme Aline CHASSAGNE, Mme Marie ZEHAF à M. Abdel GHEZALI.

**OBJET:** 

7. Charte de partenariat entre Grand Besançon Métropole / Ville de Besançon et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région BVC niveau départemental Doubs pour un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique

Délibération n° 2022/006717

# Charte de partenariat entre Grand Besançon Métropole / Ville de Besançon et la Chambre de métiers et de l'artisanat de Région BVC niveau départemental Doubs pour un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la commande publique

Rapporteur: M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 1	17/02/2022	Favorable unanime

#### Résumé:

Le présent rapport a pour objet d'autoriser Mme la Maire à signer la Charte de partenariat relative à un meilleur accès à la commande publique des petites et moyennes entreprises avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne-Franche-Comté Niveau Départemental Doubs (CMAR BFC), dans l'objectif de renforcer la commande publique en tant que levier visant à soutenir l'économie et l'emploi.

Très attentives à la vitalité économique du territoire, et aux enjeux de rebond de l'économie suite à la crise sanitaire et ses conséquences économiques, la CMAR BFC d'une part, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM), d'autre part, souhaitent s'engager dans la voie d'une nouvelle action partenariale visant à soutenir l'activité et le développement de ces petites et moyennes entreprises, en leur facilitant notamment l'accès aux marchés publics, dans le respect de la réglementation en vigueur.

A travers le projet de charte soumis au vote du Conseil Municipal, il s'agit d'engager en partenariat avec la CMAR BFC des actions spécifiques à destination des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises pour lever autant que possible un certain nombre de freins (méconnaissance de la plateforme de dématérialisation, incompréhension des attentes des collectivités, lourdeurs administratives, interrogation sur leur légitimité à répondre...) et favoriser ainsi leur participation aux consultations lancées par la Ville et GBM.

# I. Un engagement constant pour faciliter l'accès à la commande publique aux entreprises locales

GBM et ses communes membres dont la Ville de Besançon représentent globalement un volume d'investissement compris entre 150 et 200 millions d'euros par an dont environ 30 millions pour la Ville.

La CMAR BFC recense 4 253 entreprises artisanales sur le territoire grand bisontin qui représentent un fort potentiel en termes de commande publique pour la Ville de Besançon et GBM.

L'accès à la commande publique pour toutes les entreprises est une préoccupation majeure de la Ville de Besançon et de GBM qui a d'ores et déjà mis en place diverses actions :

- l'organisation de formations « pratico-pratiques » sur la plateforme de dématérialisation mises en place par la Ville de Besançon et GBM afin de permette aux entreprises d'apprendre à se référencer et donc de disposer d'une alerte sur chaque consultation correspondante aux types de travaux ou de prestations qu'elles produisent,
- la simplification et l'uniformisation des documents de marchés : utilisation de cadres de mémoire technique facilitant les réponses des entreprises et l'analyse des offres,

- la pratique du sourcing qui permet de solliciter de potentiels fournisseurs afin que l'acheteur public dispose d'une bonne connaissance du tissu économique et de l'offre existante.
- la recherche d'allotissement pertinent: en adaptant le format des consultations via un allotissement technique, géographique ou financier, les marchés sont plus accessibles aux entreprises locales, et en particulier aux petites et moyennes entreprises,
- l'organisation annuelle des Rencontres de l'Investissement : depuis 2017, la Ville de Besançon et GBM organisent cette manifestation à destination des représentants du tissu économique local pour présenter leur stratégie d'investissement (grands projets à venir et calendrier prévisionnel des consultations),
- l'adoption d'un SPASER et du Cahier des charges de prescriptions énergétiques et environnementales applicables à la construction, la réhabilitation et la rénovation énergétique de bâtiments: au travers de ces documents, notre collectivité a le souci de « bien acheter » en renforçant la prise en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

La dynamisation du territoire et l'attractivité de son tissu économique représentent des enjeux importants pour la CMAR BFC qui réalise déjà diverses actions en faveur du rayonnement territorial :

- la mise en place de formations « commande publique » (trois par an) pour accompagner les entreprises à répondre à un marché public du téléchargement du dossier de consultation jusqu'au dépôt de l'offre,
- la mise en relation des artisans avec le réseau d'assistantes administratives de la CMAR BFC pour accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives. La réponse à un marché public, notamment lorsqu'il s'agit d'un « premier marché », peut relever de l'accompagnement proposé par ce réseau.

Diverses actions partenariales visant à renforcer les relations entre le tissu économique local et les collectivités ont déjà été mises en place par le passé dans le cadre d'un partenariat entre GBM, la Ville de Besançon et la CMAR, à l'exemple de :

- la mise en place de rencontres régulières avec les représentants des entreprises dont CMAR BFC: ces rencontres portent sur différents sujets (coûts/prix, procédures, écoresponsabilité de la commande publique, tissu économique local...) afin d'améliorer les pratiques de commande publique et permettre une meilleure visibilité des attentes de notre collectivité en termes de travaux et de services,
- le renforcement de l'écosystème d'acteurs locaux pour massifier la rénovation énergétique performante avec le projet « Objectif 3000 » qui relève du contrat de transition écologique signé avec l'Etat pour respecter les ambitions nationales (Grenelle de l'environnement) et locales (TEPOS) en faveur de la rénovation énergétique performante,
- les actions en faveur de l'économie circulaire et de la consolidation du maillage territorial afin de réduire les déchets du bâtiment (70% du total des déchets) pour lesquels on peut citer le chantier pilote de l'Arsenal et diverses actions de sensibilisation, d'informations auprès des acteurs locaux en faveur de l'économie circulaire.

# II. Les nouvelles actions partenariales engagées par GBM, la Ville de Besançon et la CMAR BFC - niveau départemental Doubs

Conscients que nombre d'entreprises, notamment les TPE et PME qui composent une partie très importante du tissu économique de notre territoire, rencontrent des difficultés à aborder les marchés publics, la Ville de Besançon, GBM et la CMAR BFC ont décidé de renforcer leurs actions, dans une même synergie et en partenariat, pour faciliter et simplifier davantage l'accès à la commande publique.

Elles s'engagent ainsi, à travers une Charte dédiée, à développer des actions spécifiques à destination des entreprises, afin de faciliter le dialogue entre les collectivités acheteuses et les entreprises, fournisseurs potentiels et ainsi assurer une compréhension réciproque des enjeux, besoins et attentes respectifs.

Les nouvelles actions conjointes, objet de la Charte sont les suivantes :

- une participation des Services de la Ville de Besançon et de GBM au dispositif de formation « Commande Publique » mis en place par la CMAR BFC à destination des artisans et en direction du réseau des assistantes administratives (minimum de trois formations par an). La Ville de Besançon et GBM s'engagent à réaliser des présentations « pratico-pratiques » des modalités d'accès à la commande publique avec une démonstration d'utilisation de la plateforme de dématérialisation et du guide dédié,
- une pratique du sourcing « conjointe » : association de la CMAR BFC lors de sourcing spécifique réalisé par la Ville de Besançon et GBM dans des secteurs avec peu de concurrence voire de l'infructuosité ou au sein de secteurs avec un fort tissu économique local. Concrètement, il s'agit d'un « partage » du répertoire métiers de la CMAR BFC avec la Ville de Besançon et GBM afin d'enrichir le panel d'entreprises à sourcer,
- une forte communication de la démarche et organisation conjointe de réunions annuelles dédiées à la commande publique pour notamment :
  - faire connaître ce partenariat auprès des artisans locaux,
  - faire mieux connaître les avantages liés à la commande publique : une sécurité de paiement, des possibles avances à un taux de 20 % (pour les marchés supérieurs à 2 mois et d'un montant supérieur à 50 K€), des délais de paiement réglementés (inférieurs à 30 jours), ...et rassurer sur la légitimité de candidater : toute entreprise ayant sa chance d'être retenue aux marchés lancés par la Ville de Besançon et GBM,
  - présenter des consultations à lancer pouvant intéresser les artisans sous la forme d'une déclinaison des Rencontres de l'Investissement adaptée au public des artisans.
- la possibilité donnée aux chefs d'entreprises ayant participé à une action de partenariat, un an après la signature de la Charte, de s'exprimer (via une enquête à organiser) de sorte à recueillir leur expérience de la commande publique et leurs propositions de simplification ou de facilitation.

Enfin, il est convenu qu'à l'issue d'une première année d'exécution de la présente charte, un bilan d'action sera formalisé par les signataires de la charte afin d'évaluer les résultats obtenus et permettre d'ajuster et améliorer le dispositif ainsi que les actions menées pour les années suivantes.

## A l'unanimité des suffrages exprimés (10 abstentions), le Conseil Municipal :

- approuve le contenu de la Charte partenariale entre GBM, la Ville de Besançon et la CMAR BFC pour un meilleur accès des petites et moyennes entreprises à la commande
- autorise Mme la Maire, ou son représentant, à signer ladite Charte partenariale.

Pour extrait conforme La Maire,

Anne VIGNOT

Rapport adopté à l'unanimité

Pour: 45 Contre: 0

Abstentions\*: 10

Conseillers intéressés: 0

<sup>\*</sup>Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.







#### **CHARTE DE PARTENARIAT**

#### ENTRE GRAND BESANCON METROPOLE / LA VILLE DE BESANCON

#### ET LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE REGION BFC NIVEAU DEPARTEMENTAL DOUBS

#### POUR UN MEILLEUR ACCES DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES A LA COMMANDE PUBLIQUE

Le territoire grand bisontin accueille 9 167 établissements dont 4 253 entreprises artisanales inscrites au répertoire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région BFC (CMAR BFC) qui représentent une part importante de l'emploi et occupent une place de premier rang dans l'économie locale.

Très attentives à la vitalité économique du territoire, et aux enjeux de rebond de l'économie suite à la crise sanitaire et ses conséquences économiques, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région BFC (CMAR BFC), d'une part, la Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole (GBM), d'autre part, souhaitent s'engager dans la voie d'une nouvelle action partenariale visant à soutenir l'activité et le développement de ces petites et moyennes entreprises, en leur facilitant notamment l'accès à la commande publique, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Cette préoccupation est ancienne et chacun (CMAR BFC, GBM et Ville de Besançon) a déployé depuis plusieurs années des stratégies destinées à répondre à cet enjeu. Force est de constater néanmoins que trop de marchés publics connaissent peu de réponses, notamment de la part des entreprises locales alors même qu'elles présentent tout le savoir-faire recherché.

Aussi, d'un commun accord, la CMAR BFC, GBM et la Ville de Besançon entendent aller plus loin dans les actions menées, à travers un nouveau partenariat, objet de la présente convention.

# A – Un engagement constant pour faciliter l'accès à la commande publique aux entreprises locales

1. Les actions déjà mises en œuvre par Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon

Le bloc communal grand bisontin constitue un acheteur de 1<sup>er</sup> rang dans l'économie locale, GBM et ses communes membres représentant un volume d'investissement compris entre 150 à 200 millions d'euros par an.

La dynamisation de leurs investissements (avec un plan pluriannuel d'investissement porté à 307 millions d'euros sur la période 2021 – 2025 pour GBM, et une élévation du niveau d'investissements sur le nouveau mandat 2020 – 2026 de plus de 60 millions d'euros pour la Ville de Besançon) constitue une opportunité pour toutes les entreprises locales de participer à la réalisation de ces investissements qui passent obligatoirement par la commande publique.

Au-delà même de la mise en œuvre de la Convention pour de Bonnes Pratiques dans la Commande Publique de l'Etat dont GBM et la Ville de Besançon sont signataires, plusieurs actions sont déjà en place en faveur de la facilitation de l'accès à la commande publique, parmi lesquelles on peut citer :

L'organisation de formations « pratico-pratiques » sur la plateforme de dématérialisation mises en place par GBM et la Ville de Besançon : toutes les consultations dont l'estimation est supérieure au seuil légal de publicité (soit 40 K€ HT selon le décret du 12/12/2019) sont







publiées sur cette plateforme. La formation, dispensée par les services de GBM aux entreprises, en lien avec la CCIT, permet aux entreprises d'apprendre à se référencer et donc de disposer d'une alerte sur chaque consultation correspondante aux types de travaux ou de prestations qu'elles produisent.

- La simplification et l'uniformisation des documents de marchés : les services de GBM et de la Ville de Besançon utilisent les cadres de mémoire technique facilitant les réponses des entreprises et l'analyse des offres.
- La pratique du sourcing : le sourcing permet de solliciter de potentiels fournisseurs afin que l'acheteur public dispose d'une bonne connaissance du tissu économique et de l'offre existante.
- La recherche d'allotissement pertinent : en adaptant le format des consultations via un allotissement technique, géographique ou financier, les marchés sont plus accessibles aux entreprises locales, et en particulier aux petites et moyennes entreprises. Ce travail, couplé au sourcing a notamment été important dans le cadre des transferts de compétences (eau et assainissement, voirie, etc...).
- L'organisation annuelle des Rencontres de l'Investissement : depuis 2017, GBM et la Ville de Besançon organisent cette manifestation à destination des représentants du tissu économique local pour présenter leur stratégie d'investissement (grands projets à venir et calendrier prévisionnel des consultations). Ce temps d'échanges permet de renforcer les partenariats existants et le dialogue entre le monde économique et les collectivités.

Depuis 2021, les Rencontres de l'Investissement ont été ouvertes aux entreprises du Doubs ayant candidaté à un marché public sur les deux dernières années (soit 1 600 entreprises invitées en 2021), l'objectif étant de créer à travers cette rencontre annuelle un temps de réflexion collective avec un maximum de chefs d'entreprises.

Cela se traduit par l'organisation d'ateliers, comme cela a été le cas en 2021 sur les thèmes suivants :

- la présentation du cahier des charges de prescriptions environnementales ;
- l'accès à la commande publique ;
- les clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
- L'adoption d'un SPASER pour GBM et la Ville de Besançon ainsi que l'adoption, pour la Ville de Besançon d'un Cahier des charges de prescriptions énergétiques et environnementales applicables à la construction, la réhabilitation et la rénovation énergétique de bâtiments: au travers de ces documents, nos collectivités ont le souci de « bien acheter » en renforçant la prise en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale au sein de notre commande publique.

#### 2. Les actions déjà mises en œuvre par la CMAR BFC - niveau départemental Doubs

La CMAR BFC recense 4 253 entreprises artisanales sur le territoire grand bisontin réparties dans divers secteurs (1 409 entreprises du bâtiment, 522 entreprises de l'alimentaire, 1 514 entreprises de services et 808 entreprises de fabrication). Ces entreprises artisanales représentent un fort potentiel en termes de commande publique pour GBM et la Ville de Besançon.







La dynamisation du territoire et l'attractivité de son tissu économique représentent des enjeux importants pour la CMAR BFC qui réalise déjà diverses actions en faveur du rayonnement territorial :

- La mise en place de formations « commande publique » (trois par an) pour accompagner les entreprises du téléchargement du dossier de consultation jusqu'au dépôt de l'offre. Il s'agit d'expliquer aux entreprises candidates comment postuler à un marché, comment construire une offre et compléter les documents nécessaires.
- La mise en relation des artisans avec le réseau d'assistantes administratives de la CMAR BFC pour accompagner les entreprises dans leurs démarches administratives. La réponse à un marché public, notamment lorsqu'il s'agit d'un « premier marché », peut relever de l'accompagnement proposé par ce réseau.
  - 3. Les actions communes déjà mises en œuvre par Grand Besançon Métropole, la Ville de Besançon et la CMAR BFC-niveau départemental Doubs

GBM, la Ville de Besançon et la CMAR BFC ont d'ores et déjà mis en œuvre des actions communes visant à renforcer les relations entre le tissu économique local et les collectivités, à l'exemple de :

- la mise en place de rencontres régulières avec les représentants des entreprises dont CMAR BFC: ces rencontres portent sur différents sujets (coûts/prix, procédures, écoresponsabilité de la commande publique, tissu économique local...) afin d'améliorer les pratiques de commande publique et permettre une meilleure visibilité des attentes de nos collectivités en termes de travaux et de services.
- le renforcement de l'écosystème d'acteurs locaux pour massifier la rénovation énergétique performante avec le projet « Objectif 3000 » qui relève du contrat de transition écologique signé avec l'Etat pour respecter les ambitions nationales (Grenelle de l'environnement) et locales (TEPOS) en faveur de la rénovation énergétique performante.
  - Le but de ce projet « Objectif 3000 » est de réhabiliter 3 000 logements/an en BBC sur le territoire de GBM.
- les actions en faveur de l'économie circulaire et de la consolidation du maillage territorial afin de réduire les déchets du bâtiment (70% du total des déchets) pour lesquels on peut citer le chantier pilote de l'Arsenal et diverses actions de sensibilisation, d'informations auprès des acteurs locaux en faveur de l'économie circulaire.

## B – Les nouvelles actions partenariales engagées par GBM, la Ville de Besançon et la CMAR BFC - niveau départemental Doubs

Conscientes que nombre d'entreprises, notamment les TPE et PME qui composent une partie très importante du tissu économique de notre territoire, rencontrent des difficultés à aborder les marchés publics, GBM, la Ville de Besançon et la CMAR BFC souhaitent renforcer leurs actions, dans une même synergie et en partenariat, pour faciliter et simplifier davantage l'accès à la commande publique.

Elles souhaitent ainsi engager des actions spécifiques à destination des entreprises, notamment les petites et moyennes entreprises, qui trop souvent ne répondent pas aux marchés, et ce pour de multiples raisons : méconnaissance de la plateforme de dématérialisation, incompréhension des attentes des collectivités, difficultés administratives pour répondre aux marchés, interrogation sur leur légitimité à répondre....







Il s'agit avant tout de faciliter le dialogue entre les collectivités acheteuses et les entreprises, fournisseurs potentiels et ainsi assurer une compréhension réciproque des enjeux, besoins et attentes respectifs.

Les nouvelles actions conjointes, objet de la Charte sont les suivantes :

 Une participation des Services de GBM / Ville de Besançon au dispositif de formation « Commande Publique » mis en place par la CMAR BFC à destination des artisans et en direction du réseau des assistantes administratives (minimum de trois formations par an).

GBM et la Ville de Besançon s'engagent à réaliser des présentations « pratico-pratiques » des modalités d'accès à la commande publique avec une démonstration d'utilisation de la plateforme de dématérialisation et du guide dédié.

Ces formations doivent permettre aux artisans de répondre à la question : comment avoir accès à l'information relative aux marchés publics ?

Le public visé regroupe les artisans ressortissants de la CMAR BFC et les assistantes administratives du réseau de la CMAR BFC.

L'objectif est donc de connaître le fonctionnement de la plateforme de dématérialisation afin :

- o d'accéder aux dossiers de consultation,
- o d'être en capacité d'assurer une veille sur les publications des marchés publics lancés.
- o de déposer une candidature sur la plateforme de dématérialisation.
- Une pratique du sourcing « conjointe » : association de la CMAR BFC lors de sourcing spécifique réalisé par GBM ou la Ville de Besançon dans des secteurs avec peu de concurrence voire de l'infructuosité ou au sein de secteurs avec un fort tissu économique local.

Concrètement, ce sourcing conjoint pourra prendre la forme d'un « partage » du répertoire métiers de la CMAR BFC avec GBM ou de la Ville de Besançon afin d'enrichir le panel d'entreprises à sourcer. De même, des rencontres spécifiques avec les artisans du secteur concerné pourront être conjointement organisées afin de communiquer sur les marchés à lancer.

Enfin, la CMAR BFC pourra également relayer auprès de ses ressortissants les consultations lancées auprès des publics ciblés afin de renforcer la concurrence.

- Une forte communication de la démarche et organisation conjointe de réunions annuelles dédiées à la commande publique pour notamment :
  - Faire connaitre ce Partenariat auprès des Artisans locaux.
  - Faire mieux connaître les avantages liés à la commande publique : une sécurité de paiement, des possibles avances à un taux de 20% (si marché supérieur à 2 mois avec un montant supérieur à 50K€), des délais de paiement réglementés (inférieurs à 30 jours), ...et rassurer sur la légitimité de candidater : toute entreprise ayant sa chance d'être retenue aux marchés lancés par GBM et/ou la Ville de Besançon.
  - o **Présenter des consultations à lancer pouvant intéresser les artisans** sous la forme d'une déclinaison des Rencontres de l'Investissement adaptée au public des artisans.







 La possibilité donnée aux chefs d'entreprises ayant participé à une action de partenariat, un an après la signature de la Charte, de s'exprimer (via une enquête à organiser) de sorte à recueillir leur expérience de la commande publique et leurs propositions de simplification ou de facilitation.

Une rencontre sera initiée au sein des locaux de la CMAR BFC et un questionnaire sera diffusé pour récolter les informations de terrain et mettre en place des actions qui répondent aux besoins exprimés par les artisans.

#### C - Suivi et bilan de la charte



